



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WGRI/5/3/Add.2
23 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
CONVENTION

Cinquième réunion

Montréal, 16–20 juin 2014

Point 5 de l'ordre du jour annoté *

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU MÉCANISME DU CENTRE D'ÉCHANGE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision X/15, la Conférence des Parties a adopté la mission, les buts et les objectifs du centre d'échange pour la période 2011-2020 et, dans le paragraphe 11 de la décision XI/2 B, a accueilli avec satisfaction le programme de travail du centre d'échange à l'appui du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/11/31) et est convenu de garder à l'étude ce programme de travail. Dans le paragraphe 14 de la décision XI/2, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, dans la limite des fonds disponibles, de : a) mettre en place un mécanisme d'échange d'information type pour le centre d'échange, afin de relier le centre d'échange central aux centres d'échange nationaux, dans la mesure du possible; b) collaborer avec les autres conventions relatives à la diversité biologique afin d'assurer leur compatibilité réciproque et d'éviter de faire double emploi; c) continuer d'utiliser des outils de traduction assistée par ordinateur pour faciliter l'échange d'information technique et scientifique, conformément aux articles 17 et 18 de la Convention.

2. La présente note a pour objet de décrire l'état d'avancement du programme de travail pour le mécanisme du centre d'échange ainsi que les mesures envisagées. Le groupe de travail souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et les propositions faites, et élaborer des recommandations dans ce domaine. Le reste du présent document est structuré comme suit :

- a) la section II donne un aperçu de l'état d'avancement du mécanisme du centre d'échange;
- b) la section III décrit les progrès accomplis depuis la onzième réunion de la Conférence des Parties par le Secrétaire exécutif eu égard au mécanisme du centre d'échange, ainsi que les mesures suivantes à prendre;

* UNEP/CBD/WGRI/5/1

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- c) la section IV contient un projet de recommandation sur le mécanisme du centre d'échange pour examen du groupe de travail;
- d) l'annexe I résume l'état d'avancement des activités qui relève du but 1 du programme de travail pour le mécanisme du centre d'échange;
- e) l'annexe II contient la liste des activités prioritaires actuelles menées pour développer plus en détail le mécanisme central du centre d'échange;
- f) l'annexe III est une proposition portant sur un système en ligne qui permettra de suivre la mise en oeuvre du mécanisme du centre d'échange.

II. APERÇU GÉNÉRAL

3. Le paragraphe 22 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique envisage le mécanisme du centre d'échange comme suit :

- a) Un réseau de connaissances sur la diversité biologique sera créé. Il comprendra une base de données et un réseau de praticiens, afin de regrouper ces connaissances et cette expérience, et les rendre disponibles par l'entremise du centre d'échange, et ainsi faciliter et soutenir une application renforcée de la Convention;
- b) Des points nodaux nationaux regroupant des réseaux d'experts possédant des sites Internet efficaces doivent être développés et entretenus au centre d'échange, afin que toutes les Parties aient accès à l'information, à l'expertise et à l'expérience requises pour appliquer la Convention;
- c) Les points nodaux nationaux devraient par ailleurs être liés au centre d'échange central géré par le Secrétariat de la Convention, et l'échange d'information entre eux facilité.

4. Cette vision a été peaufinée au moyen de la mission, des buts et des objectifs du mécanisme du centre d'échange pour la période 2011-2020 tels qu'ils ont été adoptés dans la décision X/15 ainsi que dans les activités recommandées du programme de travail pour le mécanisme du centre d'échange à l'appui de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/11/31).

5. Au niveau central, le but est de fournir des services d'information efficaces à l'échelle mondiale pour faciliter la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les principaux services centraux sont décrits dans le document UNEP/CBD/CHM/IAC/2010/1/3 et comprennent :

- a) Une *base de connaissances* : le principal registre des informations et des connaissances liées à la Convention d'une manière qui permet une recherche et une saisie faciles ainsi que des renvois entre des ressources connexes;
- b) Un *système de soumission* : le mécanisme de mise à jour qui permet aux Parties et parties prenantes de contribuer à la base de connaissances, notamment en établissant des rapports sur la mise en oeuvre;
- c) Des *outils de collaboration* : pour encourager les Parties, les experts, les praticiens et d'autres parties prenantes à rester en contact, à partager des idées et oeuvrer ensemble;
- d) Un *mécanisme d'échange d'informations* : pour relier les mécanismes centraux et nationaux du centre d'échange et les rendre interopérables au moyen de l'interface pour la programmation d'applications (API).

6. Depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties, la priorité a consisté à mettre en place l'infrastructure technique nécessaire pour ces services, en particulier le système de recherche et de saisie, le système de soumission et l'interface pour la programmation d'applications. Cette nouvelle infrastructure a servi de base à la création de services plus spécifiques comme l'outil de notification en ligne, la phase pilote du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (ABS-CH), le mécanisme de registre et de partage des informations pour les aires marines d'importance écologique ou biologique, et une nouvelle version de la plateforme LifeWeb.

7. Au niveau national, le but est de compléter le mécanisme central du centre d'échange en fournissant des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPAND). Grâce au soutien du Japon et d'autres Parties, des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés pour aider les Parties dans les efforts qu'elles déploient en vue de créer ou d'étoffer leurs mécanismes nationaux du centre d'échange.

8. Dans ce contexte, les Parties ont été encouragées à prendre en compte le lien essentiel qui existe entre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et le mécanisme du centre d'échange. Pour veiller au maximum à ce qu'un mécanisme national du centre d'échange facilite efficacement l'application de la Convention au niveau national, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique devraient inclure une vision stratégique pour ce mécanisme. Sinon, le mécanisme national du centre d'échange court le risque d'être inefficace ou inviable. À ce stade, il sied de noter que, des 25 Parties qui ont depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties officiellement soumis leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique, 11 ont indiqué qu'elles envisagent d'améliorer leur mécanisme national du centre d'échange et quatre d'en créer un.

9. Au niveau des partenaires, le réseau envisagé de connaissances sur la diversité biologique a fait écho. De nombreux partenaires ont pris des mesures pour contribuer à ce réseau mondial. Citons notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avec sa plateforme *UNEP Live* et son initiative *Gestion de l'information et des connaissances sur les AEM*, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec son *Forum SPANB* et sa stratégie pour créer un portail Web *Biodiversity and Ecosystem Services-Net (BES-Net)* à l'appui de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le Centre d'information mondial sur la biodiversité (GBIF) avec son *Global Biodiversity Informatics Outlook for Delivering Biodiversity Knowledge in the Information Age*, pour n'en mentionner que quelques-uns.

10. La section suivante donne de plus amples détails sur les progrès accomplis et les mesures suivantes à prendre. En ce qui concerne le Secrétariat, les travaux en cours se poursuivent sur trois fronts :

- a) renforcer le mécanisme central du centre d'échange en étoffant ses services d'information;
- b) aider les Parties dans les efforts qu'elles font pour créer ou étoffer leurs mécanismes nationaux du centre d'échange;
- c) collaborer avec des partenaires concernés à l'expansion du réseau des mécanismes du centre d'échange en cherchant des avantages mutuels et une complémentarité et en promouvant un accès libre et une interopérabilité.

III. SYNTHÈSE DES PROGRÈS ACCOMPLIS ET MESURES SUIVANTES

11. La présente section résume les activités de mise en oeuvre du mécanisme du centre d'échange auxquelles participe le Secrétaire exécutif. Pour chaque but ou objectif, une distinction est faite entre les progrès accomplis depuis la onzième réunion de la Conférence des Parties et les mesures suivantes à prendre.

But 1 : Le centre d'échange central fournit des services d'information efficaces à l'échelle mondiale pour faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

1.1. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a la capacité de maintenir un centre d'échange central.

État d'avancement

12. Depuis la onzième réunion de la Conférence des Parties, les mesures suivantes ont été prises au Secrétariat pour renforcer la capacité de soutenir le mécanisme central du centre d'échange :

a) En décembre 2012, toutes les compétences du Secrétariat en matière de technologies de l'information ont été regroupées au sein d'une seule équipe chargée de la mise en oeuvre technique des trois centres d'échange hébergés par le Secrétariat, une priorité élevée étant accordée au centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (ABS-CH);

b) Le poste vacant de fonctionnaire chargé de la documentation a été pourvu en juin 2013 afin d'accroître la capacité qu'a le Secrétariat de gérer la documentation et la terminologie. Cette capacité a été accrue plus encore en avril 2014 avec l'arrivée d'un réceptionniste pour aider le fonctionnaire chargé de la documentation;

c) Une équipe spéciale chargée de la gestion des connaissances, qui recoupe toutes les divisions, a été constituée au début de 2014 pour s'occuper des questions de gestion des connaissances qui couvrent le Secrétariat;

d) Des outils de traduction assistée par ordinateur sont régulièrement utilisés pour optimiser le budget alloué à la traduction du site Web. Une formation a été impartie à l'assistant du programme du mécanisme du centre d'échange qui sert de coordonnateur de la traduction;

e) Conformément au paragraphe 25 de la décision XI/31, un examen des fonctions du Secrétariat a commencé en février 2014; le rôle de soutien du mécanisme du centre d'échange a été expliqué aux consultants chargés de cet examen.

Mesures suivantes

13. La gestion des connaissances et les technologies de l'information dont s'occupe le Secrétariat ont été considérées comme des éléments qui doivent faire l'objet d'une plus grande attention lors de l'examen des fonctions. Les dispositions actuelles sont censées être examinées après la prochaine réunion de la Conférence des Parties et ce, à la lumière de cet examen des fonctions et de ses recommandations.

1.2. Un site Internet de haute qualité de la Convention sur la diversité biologique est disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

État d'avancement

14. Le contenu du site Web de la CDB a été constamment mis à jour depuis la onzième réunion de la Conférence des Parties. Du 20 octobre 2012 au 20 mars 2014, il y a eu un total de 2 245 demandes d'affichage sur le Web. Au nombre des pages et sections Web qui ont été substantiellement mises à jour figurent les suivantes :

- a) la page d'accueil (www.cbd.int);
- b) les pages Web sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (www.cbd.int/nbsap), et les informations connexes;
- c) les pages Web sur l'élaboration du cinquième rapport national (www.cbd.int/nr5);
- d) le portail Web sur le Protocole de Nagoya (www.cbd.int/abs);
- e) le portail Web sur la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (www.cbd.int/2011-2020);
- f) les pages Web sur la Journée internationale de la biodiversité pour 2013 et 2014 (www.cbd.int/idb);
- g) la version en ligne des décisions (www.cbd.int/decisions) et recommandations (www.cbd.int/recommendations) les plus récentes;
- h) la liste des champions de la biodiversité et leurs engagements (www.cbd.int/champions/list);
- i) plusieurs portails Web thématiques comme le portail Web sur la biodiversité au service du développement (www.cbd.int/development), la plateforme mondiale sur la biodiversité et les entreprises (www.cbd.int/business) et le portail Web sur les aires protégées (www.cbd.int/protected).

15. Grâce à l'aide financière généreuse des gouvernements du Japon et du Canada, la traduction du contenu du site Web a bien avancé. Plus de 875 000 mots ont été traduits d'une manière économique au moyen de logiciels de traduction assistée par ordinateur (CAT) comme l'indique le tableau 1 ci-dessous. Toutefois, la traduction en chinois demeure un problème faute d'avoir pu trouver à ce jour un traducteur chinois compétent. S'agissant des priorités, le contenu relatif à des domaines clés tel que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (www.cbd.int/sp) et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (www.cbd.int/sp/targets) est traduit en premier lieu, suivi qu'il est du contenu de pages et sections Web récemment mises à jour comme celles mentionnées dans le paragraphe précédent.

Tableau 1 : Traduction du site Web de la CDB à l'aide d'outils assistés par ordinateur depuis la CdP-11

Langue d'arrivée	Mots traduits
Arabe	195 217
Français	190 450
Russe	231 672
Espagnol	258 000
Total :	875 339

Mesures suivantes

16. Jusqu'à la prochaine réunion de la Conférence des Parties, le site Web de la CDN sera maintenu de manière permanente et actualisé pour tenir compte des résultats des récentes réunions subsidiaires. Un portail Web pour la douzième réunion de la Conférence des Parties sera mis en place et tenu à jour. Plusieurs initiatives Web en cours de réalisation devraient également progresser, dont les suivantes :

- a) les pages Web sur les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
- b) pages Web sur la diversité biologique et les objectifs de développement durable après 2015;
- c) portail Web sur la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité;
- e) le portail Web sur la diversité biologique et le bien-être humain;
- d) le portail Web sur l'Initiative pour un océan durable;
- e) le portail Web sur la diversité biologique et culturelle élaboré conjointement avec l'UNESCO.

17. L'annexe II donne de plus amples informations sur la priorité accordée aux activités susmentionnées.

18. La traduction du Web translation se fera également. L'utilisation d'outils assistés par ordinateur portera essentiellement sur de récentes mises à jour de contenu ainsi que sur les décisions et recommandations les plus récentes.

1.3. Des services d'échange d'information efficaces sont pleinement opérationnels.

État d'avancement

19. Après la onzième réunion de la Conférence des Parties, les priorités suivantes ont été arrêtées pour la création de services d'échange d'information que sera appelé à fournir le mécanisme central du centre d'échange :

- a) la phase pilote du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (ABS-CH);
- b) un système de rapports en ligne sur l'état d'avancement des objectifs nationaux et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
- c) un système de rapports en ligne sur la mobilisation de ressources pour la diversité biologique;
- d) une bibliothèque en ligne pour les ressources liées à la diversité biologique;
- e) le mécanisme de registre et de partage d'informations pour les aires marines d'importance écologique ou biologique;

20. Le site Web de la phase pilote du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (ABS-CH) a été élargi et il est disponible à l'adresse suivante : <http://absch.cbd.int>. Il a été élaboré conformément aux recommandations du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et aux conseils du Comité consultatif informel sur la phase pilote du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

21. La version de démonstration des autres services d'échange d'information susmentionnés du mécanisme central du centre d'échange (sur l'établissement de rapports, la bibliothèque et les aires marines d'importance écologique ou biologique est disponible à l'adresse suivante : <http://chm.cbd.int>. Ils partagent une infrastructure commune qui comprend les éléments suivants :

- a) un moteur de recherche à facettes pour trouver des informations (<http://chm.cbd.int/database>);
- b) un système de soumission en ligne qui permet aux utilisateurs d'insérer de nouveaux fichiers et de les actualiser selon que de besoin (<http://chm.cbd.int/management>). L'accès à cet élément est limité et nécessite une compte d'utilisateur de la CBD;
- c) une fiche utilisateur qui permet aux utilisateurs de créer et de tenir à jour leur compte d'utilisateur de la CBD (<http://accounts.cbd.int>);
- d) une interface pour la programmation d'applications (API) qui permet une interopérabilité et un libre accès aux fichiers publics par le biais du protocole de communication REST¹.

22. Le tableau 2 contient une liste des types de fichier actuellement disponibles pour soumission. Ces fichiers sont groupés selon leurs données de validation :

- a) fichiers nationaux soumis par les utilisateurs nationaux autorisés et validés par les Parties;
- b) fichiers de référence soumis par les utilisateurs inscrits et soumis à l'examen et à la validation du Secrétariat;
- c) fichiers du Secrétariat gérés exclusivement par le personnel du Secrétariat.

Tableau 2 : Types de fichier disponibles pour soumission à l'adresse suivante : <http://chm.cbd.int> (au 31 mars 2014)

Fichiers nationaux	Fichiers de référence	Fichiers du Secrétariat
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) - Rapports nationaux - Objectifs nationaux - Indicateurs nationaux - Évaluations de l'état d'avancement - Activités de mise en oeuvre - Mobilisation de ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources pour la bibliothèque - Organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) - Indicateurs du Plan stratégique - Études de cas

¹ REST signifie REpresentational State Transfer (voir http://en.wikipedia.org/wiki/Representational_state_transfer)

23. Les fichiers nationaux ont été conçus pour rassembler des informations sur l'application de la Convention au niveau national afin de faciliter l'établissement de rapports en fonction des objectifs nationaux. Démonstration en a été faite durant la manifestation parallèle intitulée "Online reporting of progress in implementing the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020" qui a eu lieu le 14 octobre 2013 en marge de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. En ce qui concerne la mobilisation de ressources, la note du Secrétaire exécutif sur les orientations méthodologiques et de mise en oeuvre pour les indicateurs de suivi de l'application de la stratégie de mobilisation des ressources de la convention (UNEP/CBD/COP/11/14/Add.1) a été la référence utilisée pour définir le formulaire qui permet aux Parties de soumettre l'information correspondante en ligne.

24. La bibliothèque en ligne a pour objet de permettre à tout utilisateur inscrit de soumettre des ressources liées à la diversité biologique. Les ressources soumises peuvent être classées par objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique, par sujet relevant de la Convention sur la diversité biologique et par tout autre propriété pertinente, ce qui permet de les rechercher au moyen du nouveau moteur de recherche à facettes. Une des tâches du fonctionnaire chargé de la documentation consiste à valider ces nouveaux fichiers avant de les rendre publics.

25. Conformément à la décision XI/17, le registre et le mécanisme de partage d'informations pour les aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) ont été créés. Les fichiers existants sont disponibles à l'adresse suivante : <http://chm.cbd.int/database/?schema=marineEbsa>. Ils fournissent notamment des coordonnées de géolocalisation et les limites cartographiques correspondantes. Ce registre est géré par le Secrétariat mais les Parties auront la possibilité d'utiliser le système de soumission en ligne pour proposer de nouvelles aires.

26. En outre, la portée de l'initiative LifeWeb a été élargie afin de mobiliser une aide financière pour des projets compatibles avec tous les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Par conséquent, les services d'échange d'informations offerts par le biais du site LifeWeb (<http://lifeweb.cbd.int>) ont été élargis pour permettre aux Parties d'afficher leurs besoins financiers non seulement pour des projets liés à des aires protégées et à l'objectif 11 mais aussi aux objectifs 5, 9, 12, 13, 14 et 15.

Mesures suivantes

27. Le Secrétariat continuera d'étoffer les nouveaux services d'information disponibles à des fins de démonstration (<http://chm.cbd.int>) tout en répondant à d'autres demandes de technologie de l'information découlant de ses programmes et opérations. Compte tenu du nombre élevé de demandes en instance, un travail de priorisation a été effectué au début de 2014, dont les résultats sont résumés à l'annexe II. Par conséquent, le développement des services d'information du mécanisme central du centre d'échange portera sur les priorités suivantes et ce, jusqu'à la prochaine réunion de la Conférence des :

- a) améliorations du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages;
- b) améliorations du registre et du mécanisme de partage d'informations pour les aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB);
- c) améliorations de l'aspect visuel des nouveaux services d'information du mécanisme du centre d'échange en appliquant la marque et l'aspect et sensation de la CDB;
- d) maintenance des services d'interopérabilité existants avec le site Web InforMEA;
- e) élaboration d'un exemple concret d'interopérabilité utilisant la nouvelle interface pour la programmation d'applications (API) afin de permettre aux sites Web nationaux du mécanisme du centre d'échange d'afficher les informations nationales hébergées par le mécanisme central du centre d'échange;

- f) création d'un module permettant au site Web existant de la CDB d'afficher les contenus soumis par le biais des nouveaux services d'information du mécanisme du centre d'échange;
- g) création d'un système en ligne pour suivre la mise en oeuvre du mécanisme du centre d'échange.

1.4. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique facilite la création d'un réseau d'experts et de praticiens parmi les Parties et les partenaires.

État d'avancement

28. Pour promouvoir le travail en réseau des correspondants nationaux de la CDB et du mécanisme du centre d'échange, il a été décidé d'organiser des ateliers de renforcement des capacités sur le mécanisme du centre d'échange parallèlement à d'autres ateliers axés sur des questions connexes. Tel a été le cas des deux ateliers convoqués en 2013 comme indiqué dans la section sur le but 2.

29. Le PNUD a collaboré avec le Secrétariat pour créer le site Web du Forum SPANB (<http://nbsapforum.net>) dont l'objet est de relier, sur la base d'intérêts communs, les experts et praticiens qui participent à l'élaboration et à l'exécution de plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Cette initiative a été encouragée durant l'atelier régional pour l'Amérique latine sur le mécanisme du centre d'échange tenu du 6 au 10 mai 2013 à Villa de Leyva (Colombie).

Mesures suivantes

30. Le Secrétariat continuera de promouvoir le travail en réseau et le soutien de l'initiative du Forum SPANB. Étant donné qu'il possède plusieurs bases de données d'experts et d'autres contacts pertinents, il peut envisager une série de mesures propres à centraliser cette information au sein d'une seule base de données maître d'experts et/ou à établir des liens avec des réseaux d'experts existants comme LinkedIn. Toutefois, une telle initiative ne peut commencer qu'une fois prises en compte des demandes de technologie d'information plus urgentes.

1.5. Les Parties et les partenaires ont à leur disposition des orientations, pour pouvoir échanger des informations par le biais du réseau du centre d'échange.

État d'avancement

31. Des orientations sur l'échange d'informations ont été données aux Parties à chaque atelier de renforcement des capacités sur les mécanismes du centre d'échange ainsi qu'en réponse à des demandes spécifiques. Jusqu'ici, la priorité a été accordée aux orientations sur l'échange d'informations par le truchement de sites Web nationaux consacrés à ces mécanismes. Des orientations sur la manière d'échanger des informations avec le mécanisme central du centre d'échange par le biais de l'interface pour la programmation d'applications sont envisagées (voir les explications ci-dessous).

Mesures suivantes

32. Dans le paragraphe 14 a) de la décision XI/2, le Secrétaire exécutif a été prié de mettre en place un mécanisme d'échange d'informations type pour le centre d'échange, afin de relier le centre d'échange central aux centres d'échange nationaux. C'est pourquoi les correspondants nationaux des centres d'échange ont besoin d'orientations sur la manière d'établir ces liens, notamment :

- a) quelques exemples simples pour afficher des fichiers pertinents sur un site Web national du centre d'échange (NFP, SPAN et rapports nationaux p.ex.);

b) des documents que peut comprendre un correspondant national du centre d'échange chargé de tenir à jour un site Web national.

33. Selon les estimations, 25 jours de compétences en matière de technologie de l'information seraient nécessaires pour établir la documentation complète de la nouvelle interface pour la programmation d'applications (API), raison pour laquelle la priorité actuelle est de fournir un exemple concret au moins qui peut être démontré aux correspondants nationaux du centre d'échange. L'élaboration des documents suivra à un stade ultérieur.

But 2 : Le centre d'échange national fournit des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

État d'avancement

34. C'est à chaque Partie qu'il appartient de mettre en place un centre d'échange national, de le renforcer et d'en assurer la viabilité. C'est pourquoi le principal rôle du Secrétariat dans ce domaine est d'aider les Parties à le faire. Depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties, des activités de renforcement des capacités ont été organisées par le biais des ateliers ci-après afin d'aider les Parties à établir leurs centres d'échange nationaux :

a) L'atelier régional africain du Partenariat belge pour le mécanisme du centre d'échange a eu lieu du 11 au 14 mars 2013 à Marrakech (Maroc), grâce au soutien des gouvernements du Cameroun, de la Belgique et du Japon. L'ont suivi 18 participants, y compris des représentants du centre d'échange de huit pays africains et d'une institution régionale (COMIFAC). Cet atelier a porté sur le futur programme 2014-2019 du partenariat belge avec les pays en développement pour la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention. De plus amples détails sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.biodiv.be/cooperation/chm_coop/chm-partnering/workshops/atelier-marrakech-2013/.

b) L'atelier régional pour l'Amérique latine sur le mécanisme du centre d'échange a eu lieu du 6 au 10 mai 2013 à Villa de Leyva (Colombie), grâce au soutien des gouvernements de la Colombie et du Japon. Y ont pris part des représentants de 18 pays hispanophones d'Amérique latine. Le principal but de cet atelier était de renforcer la capacité qu'ont ces pays de créer des mécanismes nationaux efficaces et viables du centre d'échange. L'atelier a eu lieu en parallèle avec l'atelier régional pour l'Amérique latine sur la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). Des séances conjointes ont été organisées pour renforcer le lien entre les SPANB et le mécanisme du centre d'échange. De plus amples détails sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=chm-rw-2013-la>.

c) L'atelier régional pour les pays des Caraïbes le mécanisme du centre d'échange a eu lieu du 16 au 20 septembre 2013 à Gros Islet (Sainte-Lucie), grâce au soutien des gouvernements de Sainte-Lucie et du Japon. L'ont suivi 17 participants représentant 11 pays des Caraïbes. Le principal but de cet atelier était de renforcer la capacité qu'ont ces pays de créer des mécanismes nationaux efficaces et viables du centre d'échange. L'atelier a eu lieu en parallèle avec l'atelier régional pour les pays des Caraïbes sur l'élaboration du cinquième rapport national. Des séances conjointes ont été organisées pour traiter de questions présentant un intérêt pour les deux ateliers. De plus amples détails sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=chm-rw-2013-car>.

Mesures suivantes

35. La priorité actuelle pour le Secrétariat est la préparation de l'atelier régional pour les pays africains sur le mécanisme du centre d'échange qui se tiendra du 5 au 9 mai 2014 à Buea (Cameroun), parallèlement à la réunion de coordination du Partenariat belge pour le mécanisme du centre d'échange, grâce au soutien des gouvernements du Cameroun, de la Belgique et du Japon. De plus amples détails sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=chm-ws-2014-01>.

36. Entre la dixième réunion de la Conférence des Parties et le 31 mars 2014, 25 Parties ont officiellement soumis leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique. Dix-sept d'entre elles ont déjà mis en place un mécanisme national du centre d'échange, 11 ont indiqué qu'elles envisagent de l'améliorer et quatre qu'elles envisagent d'en créer un.

37. Quant au reste, le suivi des progrès accomplis par les Parties dans la mise en oeuvre de leur centre d'échange national n'est pas quelque chose que, d'un point de vue réaliste, il est possible d'envisager de faire manuellement. Pour pouvoir suivre ces progrès d'une manière efficace, il est recommandé de créer un système en ligne qu'un correspondant local peut utiliser pour rendre facilement compte de ces progrès. Ce système pourrait par exemple avoir une fonction lui permettant d'en rendre compte par courrier électronique. De plus, il peut être conçu de manière générique pour que puissent en bénéficier tous les programmes relevant de la Convention sur la diversité biologique. On trouvera à l'annexe III une proposition pour un tel service d'information.

But 3 : Les partenaires élargissent considérablement le réseau et les services du centre d'échange.*État d'avancement*

38. Fournir une liste exhaustive des initiatives associées qui ont contribué au réseau et aux services des centres d'échange serait sortir du cadre du présent rapport. C'est pourquoi la présente section met en relief les importantes contributions de Parties et partenaires clés depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties.

39. L'Union européenne (UE) :

a) a étoffé son système européen d'information sur la biodiversité (BISE) qui est un unique point de saisie des données et des informations sur la diversité biologique à l'appui de la mise en oeuvre de la stratégie de l'UE et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et qui sert de centre d'échange pour l'UE (<http://biodiversity.europa.eu>);

b) a organisé en novembre 2012 et 2013 à Copenhague des réunions annuelles du réseau européen des correspondants locaux du centre d'échange au siège de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), (<http://biodiversity.europa.eu/chm-network/meetings>);

c) a continué de tenir à jour la boîte à outils européenne du centre d'échange qui crée un portail de centre d'échange inhabituel avec des fonctions d'administration et de gestion du contenu. Cette boîte à outils, qui a été créée par l'Agence européenne pour l'environnement avec des fonds de l'UE, est tenue à jour en collaboration avec les pays utilisateurs (<http://biodiversity.europa.eu/chm-network/the-european-chm-toolkit>);

d) a mis au point un outil d'assemblage des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique que les Parties peuvent utiliser pour faciliter l'établissement de leurs rapports aux institutions européennes, au Secrétariat et à d'autres conventions qui ont trait à la diversité biologique;

e) a financé un projet à l'appui de l'initiative AME de gestion de l'information et des connaissances dont il est fait mention dans le paragraphe suivant;

40. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) :

a) a continué de rassembler les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) pour élaborer des systèmes d'information harmonisés et interopérables dans l'intérêt des Parties au moyen de son initiative AME de gestion de l'information et des connaissances (MEA-IKM);

b) a amélioré son site Web InforMEA (www.informea.org) qui assemble des informations clés (articles de traité, Parties, décisions, nouvelles, événements, correspondants nationaux, rapports nationaux) en provenance de secrétariats d'AME afin de les rendre consultables sur la base d'une série de termes convenus;

c) a conclu des accords de coopération internes avec plusieurs AME pour partager plus encore des informations et connaissances pertinentes. Le tableau 4 ci-dessous résume les activités prévues en vertu de l'accord signé par le PNUE et le Secrétariat en mars 2014 (www.cbd.int/doc/agreements/agmt-unep-delc-informea-2014-03-13-ica-web-en.pdf);

d) a lancé sa plateforme de connaissances UNEP Live (www.unep.org/uneplive) pour collecter, traiter et partager la science et la recherche environnementales et, ainsi, combler les lacunes qui existent entre les fournisseurs et les consommateurs de données (www.unep.org/NewsCentre/default.aspx?ArticleID=10690&DocumentID=2758);

Tableau 4. Activités prévues au titre de l'accord de coopération interne conclu avec le PNUE sur InforMEA

<i>Activités</i>	<i>Produits</i>	<i>Résultats/Impact</i>
1	Disponibilité permanente d'informations de la CDB sur le site Web InforMEA au moyen de la tenue à jour de l'InforMEA API au Secrétariat de la CDB.	Les informations de la CDB sont pleinement intégrées dans le site Web InforMEA.
2	Mise en oeuvre approfondie de l'InforMEA API à l'appui des SPANB et des rapports nationaux.	Les SPANB et les rapports nationaux peuvent être consultés avec les plans et les rapports nationaux d'autres AME sur le site Web InforMEA.
3	Les termes s'appliquant à la CDB ont été intégrés dans un vocabulaire InforMEA en étroite collaboration avec le spécialiste de l'information d'InforMEA et l'équipe d'InforMEA team.	La terminologie de la CDB a été intégrée au thésaurus du projet InforMEA.
4	Une liste de documents clés de formation et d'apprentissage a été fournie et est prête pour intégration au mécanisme d'apprentissage électronique d'InforMEA.	Les éléments de la CDB sont pris en compte dans le mécanisme global d'apprentissage électronique d'InforMEA.

41. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a collaboré avec le Secrétariat à la création de son site Web Forum SPANB (<http://nbsapforum.net>) qui est une plateforme de collaboration et de travail en réseau pour les experts et praticiens participant à l'élaboration et à l'exécution des plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

42. L'ASEAN Centre for Biodiversity (ACB) :

a) a mis au point son Biodiversity Information Sharing Service qui sert de centre d'échange régional pour les États membres de l'ANASE (<http://chm.aseanbiodiversity.org>);

b) a aidé les États membres de l'ANASE à mettre en place des centres d'échange nationaux.

43. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a ajouté un élément de diversité biologique à son réseau social Mediaterra (<http://www.mediaterra.org/biodiversite>) et collaboré avec le Secrétariat afin de donner une plus grande visibilité au contenu français diffusé par le biais du réseau des centres d'échange. La notification 2013-100 (Ref. No. SCBD/TSI/RS/ODM/82882) a été émise pour informer les Parties francophones de l'existence de cet élément de Mediaterra et les encourager à utiliser ce nouveau service.

Mesures suivantes

44. La collaboration en cours avec les partenaires existants se poursuivra, y compris pour la réalisation d'activités qui relèvent de l'accord de coopération avec le PNUE concernant InforMEA.

IV. PROJET DE RECOMMANDATION

Sur la base du contenu des sections précédentes, le groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention souhaitera peut-être adopter une recommandation qui serait libellée comme suit :

Le groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention,

Rappelant le programme de travail pour le centre d'échange à l'appui du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/11/31) et ses activités recommandées;

Prenant note du rapport intérimaire sur le centre d'échange (UNEP/CBD/WGRI/5/3/Add.2),

Conscient de la nécessité de prioriser la mise au point du mécanisme central du centre d'échange en raison de ressources disponibles limitées,

Soulignant l'importance de fournir des services d'information efficaces qui contribuent à la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique,

1. *Invite* les Parties et partenaires à soumettre des informations par le truchement du mécanisme central du centre d'échange et à faire part dans la mesure du possible des réactions des utilisateurs;

2. *Recommande* que le Secrétaire exécutif continue d'étoffer les services d'information du mécanisme central du centre d'échange, compte tenu des réactions des utilisateurs et des recommandations du comité consultatif informel au mécanisme du centre d'échange.

Annexe I

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR LE CENTRE D'ÉCHANGE**

Le tableau ci-dessous résume l'état d'avancement des activités relevant du But 1 du programme de travail pour le centre d'échange à l'appui de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/11/31).

Tableau 5. État d'avancement des activités relevant du But 1 du programme de travail

<i>Réf.</i>	<i>Élément du programme</i>	<i>État d'avancement</i>
But 1 :	<i>Le centre d'échange central fournit des services d'information efficaces à l'échelle mondiale pour faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.</i>	
Obj. 1.1.	Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a la capacité de maintenir un centre d'échange central.	
1.1.1.	Maintenir une liste d'activités prioritaires à être entreprises au titre du centre d'échange central, en tenant compte des progrès réalisés, des capacités disponibles et de l'évolution des besoins, afin de permettre notamment à la Conférence des Parties, à chacune de ses réunions, d'examiner l'état d'avancement de la situation et, le cas échéant, d'ajuster les activités.	La liste des activités prioritaires est disponible à l'annexe II.
1.1.2.	Établir des processus pour surveiller la mise au point et l'efficacité du centre d'échange central.	Un système en ligne pour suivre l'état d'avancement des activités est proposé à l'annexe III.
1.1.3.	Faire en sorte que le Secrétariat ait les capacités pour développer davantage et maintenir le site Internet de la CDB et les autres services modernes d'information du centre d'échange central.	Toutes les compétences du Secrétariat en matière de technologies de l'information ont été regroupées en une seule équipe.
1.1.4.	Faire en sorte que le Secrétariat ait les capacités pour gérer les connaissances et les informations, y compris pour gérer la terminologie et la documentation.	Un fonctionnaire chargé de la documentation a été embauché et la procédure d'embauche d'un assistant achevée.
1.1.5.	Identifier, évaluer et adopter les outils ou services appropriés accessibles au public qui renforcent les capacités et la durabilité du centre d'échange central de manière rentable.	Les technologies du Web ont évolué rapidement et plusieurs options sont envisagées.
1.1.6.	Optimiser le processus de maintenance du site Internet de la CDB dans toutes les langues officielles des Nations Unies en utilisant judicieusement les technologies de la traduction modernes.	Des outils automatisés sont utilisés pour optimiser la traduction du contenu sur le Web. Une optimisation approfondie peut s'avérer possible en modernisant quelques-uns des outils existants.
Obj. 1.2.	Un site Internet de haute qualité de la Convention sur la diversité biologique est disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies.	
1.2.1.	Préparer une stratégie relative au contenu Internet pour le site de la CDB à l'appui du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et veiller à ce qu'elle soit en phase avec les décisions adoptées par la Conférence des Parties.	Des discussions internes ont eu lieu et un examen des fonctions est en cours. La stratégie actuelle consiste à privilégier la création de services d'information sans apporter d'importantes modifications structurelles au site Web existant.

<i>Réf.</i>	<i>Élément du programme</i>	<i>État d'avancement</i>
1.2.2.	Maintenir et améliorer le site Internet de la CDB et ses portails connexes en termes de contenu, services, apparence, convivialité, facilité d'emploi et accessibilité en tenant compte de la rétroaction fournie par les utilisateurs.	Fait sur une base permanente avec les ressources disponibles.
1.2.3.	Rendre le site Internet disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies.	L'état d'avancement de la traduction est résumé au tableau 1.
1.2.4.	Veiller à ce que le site Internet de la CDB évolue conformément à sa stratégie relative au contenu.	Pour le moment, aucune importante modification structurelle n'est envisagée. L'évolution future dépendra de la direction stratégique qui aura été prise.
Obj. 1.3.	Des services d'échange d'information efficaces sont pleinement opérationnels.	
1.3.1.	Élargir la base de connaissances de manière à permettre un accès et des renvois faciles en incorporant continuellement des informations relatives à la Convention, telles que décisions programmes de travail, cibles, indicateurs, activités de mise en œuvre, sources en ligne, documents de référence, études de cas, pratiques exemplaires, matériel de formation, organisations, experts, contacts, événements, cartes, ressources multimédias, et autres éléments pertinents.	De nouveaux services d'information ont été créés. Les types d'information ont été définis pour collecter des informations sur l'application de la Convention. Une application technique est en cours.
1.3.2.	Intégrer des outils de collaboration dans l'espace de travail des utilisateurs qui encouragent les Parties, experts, praticiens et autres parties prenantes à rester en contact, partager des idées, et travailler ensemble, tout en fournissant un accès rapide à des informations directement liées au rôle et aux activités de chaque utilisateur.	Les nouveaux services d'information comprennent un volet de gestion des comptes d'utilisateur. Ce volet est essentiel pour créer des services de collaboration fondés sur les utilisateurs.
1.3.3.	Mettre en œuvre le système de soumission en ligne en tant que mécanisme de mise à jour des connaissances de base et des outils de collaboration afin de permettre aux Parties et à toutes les parties prenantes de faire des contributions relatives à la Convention et à sa mise en œuvre.	Les nouveaux services d'information comprennent un système de soumission en ligne qui permet aux Parties et autres utilisateurs autorisés à soumettre des informations.
1.3.4.	Mettre en œuvre des services d'information spécialisés conformément aux décisions adoptées par la Conférence des Parties.	Plusieurs services d'information ont été mis en place, y compris l'ABS-CH et le registre et mécanisme de partage des informations AIEB.
1.3.5.	Exposer les données gardées par le centre d'échange central par le biais d'interfaces modernes basées sur des normes ouvertes comme moyen de faciliter l'accès aux informations relatives à la Convention sur la diversité biologique.	Une interface pour la programmation d'applications (API) est en cours d'élaboration pour exposer les données du centre d'échange. Cette API repose sur le protocole REST.
1.3.6.	Fournir des outils permettant aux centres d'échange nationaux d'accéder et d'afficher automatiquement des informations pertinentes émanant du centre d'échange central.	La création d'un tel outil est envisagée. Cet outil sera fondé sur l'API susmentionné.
1.3.7.	Continuer à mettre au point et à utiliser les services d'échange d'informations pour rendre les informations relatives à la Convention facilement et largement accessibles, en fonction de l'évolution des tendances technologiques et sociales.	Les dispositifs mobiles sont de plus en plus utilisés. Il en est tenu compte dans la création de nouveaux services d'information du centre d'échange.

<i>Réf.</i>	<i>Élément du programme</i>	<i>État d'avancement</i>
Obj. 1.4.	Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique facilite la création d'un réseau d'experts et de praticiens parmi les Parties et les partenaires.	
1.4.1.	Établir une plate-forme de réseau en ligne conviviale pour les points focaux nationaux, les experts, les praticiens et les autres contacts concernés afin d'encourager la participation.	Le PNUD a collaboré avec le Secrétariat à la création du site Web Forum SPANB dont l'objet est de relier les experts et les praticiens qui participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de SPANB.
1.4.2.	Promouvoir le travail en réseau des Parties et des partenaires en établissant des liens entre les centres d'échange nationaux et le centre d'échange central.	Cette activité sera exécutée lorsque l'API est disponible.
1.4.3.	Explorer des occasions de faciliter la coopération scientifique et technique pour la mise en oeuvre de la Convention.	Des occasions sont étudiées avec les Parties intéressées. Une possibilité envisagée est l'utilisation du LifeWeb comme plateforme pour faciliter la coopération scientifique et technique.
Obj. 1.5.	Les Parties et les partenaires ont à leur disposition des orientations, pour pouvoir échanger des informations par le biais du réseau du centre d'échange.	
1.5.1.	Établir et publier des spécifications pour l'échange d'information par le biais du réseau du centre d'échange, y compris les protocoles d'interopérabilité, les formats communs, les vocabulaires contrôlés, les interfaces de programmation d'applications, et d'autres directives techniques.	La nouvelle interface de programmation d'applications n'a pas encore été officiellement diffusée. La documentation technique sera fournie en temps opportun.
1.5.2.	Fournir des orientations aux Parties et aux partenaires sur la manière d'échanger de l'information par le biais du réseau du centre d'échange, notamment sur la soumission de données et les processus de validation.	Les nouveaux services d'information du centre d'échange n'ont pas encore été finalisés et lancés. Des orientations seront fournies en temps opportun.

Annexe II

ACTIVITÉS PRIORITAIRES ACTUELLES POUR LA MISE AU POINT DU MÉCANISME CENTRAL DU CENTRE D'ÉCHANGE

Le centre d'échange joue un rôle d'appui dans l'application de la Convention. C'est la raison pour laquelle bon nombre des demandes portant sur la mise au point de ce mécanisme émanent de divers programmes qui relèvent de la Convention. Étant donné que le Secrétariat a en matière de technologies de l'information des capacités limitées pour donner pleinement suite à toutes ces demandes, un travail de priorisation a été effectué et achevé pendant le premier trimestre de 2014. Le tableau ci-dessous contient la liste des activités prioritaires actuelles pour la mise au point du mécanisme central du centre d'échange d'ici à la prochaine réunion de la Conférence des Parties.

Tableau 6. Activités prioritaires actuelles pour la mise au point du mécanisme central du centre d'échange (au 31 mars 2014).

Domaine	Activité
Activités de base du centre d'échange	
Services d'information du centre d'échange	Améliorations de l'aspect visuel des nouveaux services d'information du centre d'échange en y appliquant la marque et le caractère pratique de la CDB
Mécanisme d'échange d'informations avec InforMEA	Maintien des services d'interopérabilité existants avec le site Web InforMEA (résoudre la question technique des liens manquants pour les rapports nationaux et les SPANB).
Mécanisme d'échange d'informations avec les sites Web nationaux du centre d'échange	Élaboration d'un exemple concret d'interopérabilité à l'aide de la nouvelle interface pour la programmation d'applications (API) afin de permettre aux sites Web nationaux du centre d'échange d'afficher des informations nationales hébergées par le mécanisme central du centre d'échange
Site Web de la CDB	Création d'un module permettant au site Web existant de la CDB d'afficher le contenu soumis par le biais des nouveaux services d'information du centre d'échange
Suivi de la mise en oeuvre	Création d'un système en ligne pour suivre la mise en oeuvre du centre d'échange
Activités du centre d'échange à l'appui des programmes de la CDB	
Accès et partage des avantages	Améliorations du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (format des données, recherche, modèle du Web).
Aires marines et côtières	Améliorations du registre AIBE (format des données pour soumission, recherche et affichage)
Aires marines et côtières	Création du portail Web sur l'initiative pour un océan durable
Aires protégées	Migration du contenu de la base de données (outils, experts, cadre d'établissement de rapports, plans d'action).
Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique	Création de nouvelles pages Web sur les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique
Savoirs traditionnels	Création d'un portail Web sur la diversité biologique et culturelle
Diversité biologique au service du développement	Création d'un portail Web sur la diversité biologique au service du bien-être humain et du développement durable

Domaine	Activité
Décennie des Nations Unies pour la biodiversité	Améliorations du site Web. (soumission en ligne des événements et partenaires de la Décennie, promotion des champions de la biodiversité, descriptifs de pays)

Annexe III

SYSTÈME EN LIGNE POUR SUIVRE LA MISE EN OEUVRE DU CENTRE D'ÉCHANGE

A. Introduction

1. Le suivi des progrès accomplis par les Parties dans la mise en oeuvre de leur centre d'échange national n'est pas quelque chose que, d'un point de vue réaliste, il est possible d'envisager de faire manuellement. Pour pouvoir le faire d'une manière efficace, il est recommandé de mettre en place un système en ligne convivial qu'un correspondant national du centre d'échange peut utiliser pour facilement faire rapport. De plus, le système peut être conçu de manière générique pour que puissent en bénéficier tous les programmes relevant de la Convention sur la diversité biologique. La présente annexe est une note conceptuelle qui décrit les caractéristiques d'un tel service d'information.

B. Aperçu général du système

2. Les principales caractéristiques de ce service d'information devraient permettre aux correspondants nationaux du centre d'échange de, facilement, :

- a) décrire l'état d'avancement actuel de leur centre d'échange national;
- b) décrire les principales activités ou principaux projets ayant trait à leur centre d'échange;
- c) fournir de rapides mises à jour chaque fois qu'une de ces activités avance.

3. Le système de base repose sur les trois types d'information décrits dans le tableau 7 ci-dessous. Il est prévu que ces formats seront mis au point et peaufinés selon que de besoin.

Tableau 7. Types d'information.

Type	Créé par	Description
Statut du centre d'échange national	Correspondant national du centre d'échange	Description du statut actuel d'un centre d'échange national dans un pays. Lors de l'édition de ce fichier, l'utilisateur a la possibilité d'actualiser la liste des activités ayant trait au centre d'échange national.
Activité	Correspondant national du centre d'échange, SCBD, partenaire	Brève description générale d'une activité ou d'un projet ayant trait au centre d'échange national. Entre autres choses, cette activité peut être balisée par l'un des éléments du programme de travail pour le centre d'échange. Lors de l'édition de ce fichier, l'utilisateur a la possibilité d'actualiser l'état d'avancement de cette activité.
Mise à jour	Correspondant national du centre d'échange, SCBD, partenaire	Fichier décrivant l'état d'avancement à un moment donné. Le format de ce fichier est similaire à un blog.

4. Tandis que le type d'information sur le *National CHM Status* est propre au programme du centre, les *Activities* et *Updates* sont des types génériques qui s'appliquent à tous les programmes relevant de la Convention sur la diversité biologique. En effet, une *Activity* peut se caractériser par des éléments issus d'une décision ou d'un programme de travail. Le choix des balises devrait être présenté de manière hiérarchique (de décisions et programmes à des éléments spécifiques).

Opérations

5. Lorsqu'un correspondant national s'inscrit, un de ses fichiers est un formulaire en ligne pour décrire l'état d'avancement de son centre d'échange national. Ce fichier est automatiquement créé pour chaque pays et il ne peut pas être supprimé. Il peut être actualisé par le correspondant national et tout autre utilisateur autorisé. La version publiée la plus récente du *National CHM Status* est publique et remplacée chaque fois que le correspondant national en publie une nouvelle.

6. Lorsqu'il met à jour le fichier *National CHM Status*, le correspondant national est invité à ajouter un ou plusieurs fichiers *Activity* qui ont trait à ce centre d'échange national. Cela crée un formulaire distinct qui permet au correspondant national (ou à tout autre utilisateur autorisé) de décrire cette nouvelle *Activity*. Cette description est initialisée une fois pour chaque grande activité ou chaque grand projet mais sans inclure une mise à jour de cette activité. La description porte plutôt sur des informations stables, en particulier sur des balises de métadonnées qui relient cette activité à un objectif national, à un élément de programme ou à toute autre référence pertinente. Une des propriétés est le statut de l'activité qui peut être en cours, envisagée, achevée ou annulée. L'accent est certes mis sur des activités présentes et futures mais le correspondant national est libre de créer des fichiers sur des activités achevées pour améliorer la mémoire institutionnelle au sujet du centre d'échange national.

7. Lorsqu'il met à jour un fichier *Activity*, le correspondant national est invité à y ajouter un ou plusieurs fichiers *Progress Update*. Ces mises à jour devraient être faciles à saisir comme un simple blog ou tweet. À ce niveau, il n'est pas nécessaire de répéter les éléments de métadonnées qui ont déjà été introduits au niveau *Activity*.

8. Un mécanisme de messagerie pourrait également être envisagé pour permettre au correspondant national d'actualiser l'état d'avancement en envoyant des messages électroniques comme indiqué dans le tableau 8. Une telle fonction serait normalement mise en route ou arrêtée par un interrupteur de configuration dans le profil de l'utilisateur (p.ex. Permettre des mises à jour par courrier électronique? [Oui/non]). Une procédure de validation serait mis en place comme suit pour protéger contre les faux messages potentiels : Lorsque le système reçoit un courriel *Progress Update*, il en accuse réception avec un lien pour soit valider le nouveau fichier *Progress Update* soit le rejeter.

Tableau 8. Informations sur la mise à jour envoyées par courrier électronique

Courrier électronique	Fichier Progress Update	Description
Date	Date	La date du courrier électronique est utilisée comme date du fichier <i>Progress Update</i>
De	Utilisateur	Le <i>De</i> devrait concorder avec le courrier électronique d'un utilisateur existant qui a le privilège de créer des fichiers <i>Progress Update</i> .
À	update@cbd.int	Adresse électronique générale pour fournir des mises à jour.

<i>Courrier électronique</i>	<i>Fichier Progress Update</i>	<i>Description</i>
Objet	Activité # : Titre	Le numéro (#) doit concorder avec une <i>Activity ID</i> existante à laquelle l'utilisateur identifié peut ajouter des fichiers <i>Progress Update</i> . La deuxième partie du <i>Subject</i> est utilisée comme <i>Title</i> du fichier <i>Progress Update</i> .
Corps	Description	Le <i>Body</i> du message est utilisé comme la <i>Description</i> du fichier <i>Progress Update</i> .
Pièces jointes	Pièces jointes	Les pièces jointes (documents et images) sont ajoutées au fichier <i>Progress Update</i> .
